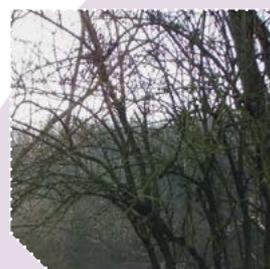


SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMÉNAGEMENT
ET LA GESTION DES EAUX
DE L'AA

RAPPORT **D'ACTIVITÉ**
2014





2014

est l'année d'une nouvelle mandature. Je remercie tous ceux qui m'ont fait confiance pour qu'avec l'ensemble des élus et techniciens du SmageAa nous menions à bien les projets, souvent de longue haleine, qui sont l'objet de notre collectivité.

Depuis sa création, vous le savez, c'est la recherche d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques qui guide les actions du SmageAa. Si la prévention des crues est bien connue pour être essentielle pour la population et l'activité économique de notre territoire, la mise en valeur des milieux naturels liés aux cours d'eau est nécessairement complémentaire et constitue également un axe fort des actions du SmageAa.

Cette complémentarité se retrouve dans la définition de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » – GEMAPI, compétence dévolue au bloc communal. La mise en œuvre prochaine de cette compétence nécessite l'engagement de discussions entre les collectivités concernées : communes, intercommunalités, autres syndicats mixtes ...

L'échelle hydrauliquement adaptée du territoire d'intervention du SmageAa, la solidarité bien en place sur ce territoire puisqu'instituée sous cette forme depuis 2004, et l'approche parfaitement complémentaire des deux axes d'intervention (prévention des crues et mise en valeur des milieux) seront des atouts pour une mise en œuvre effective et pertinente de la compétence dès les premières années.

Quelques éléments de cette compétence vous sont présentés en fin de document.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Christian DENIS
Président du SmageAa



2

PRÉSENTATION DU SMAGEAA

Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa
Un territoire de compétence cohérent
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage
Une organisation structurée

6

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2014

7

PRÉVENTION DES CRUES

Coordination du Programme d'Action de Prévention des Inondations
Culture du risque (PAPI I et III)
Mobilisation du champ d'expansion des crues (PAPI VI-1)
Résorption des désordres locaux (PAPI VI-2 et VI-3)
Animation agricole (PAPI VI-4)
Réduction de la vulnérabilité (PAPI V.I)

11

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents
Restauration des habitats aquatiques
Rétablissement de la continuité écologique
Évaluation écologique
Coordination de la lutte contre le rat musqué

14

MISSION MARAIS AUDOMAROIS

15

RESSOURCE EN EAU

Prospection mutualisée de ressources en eau potable

17

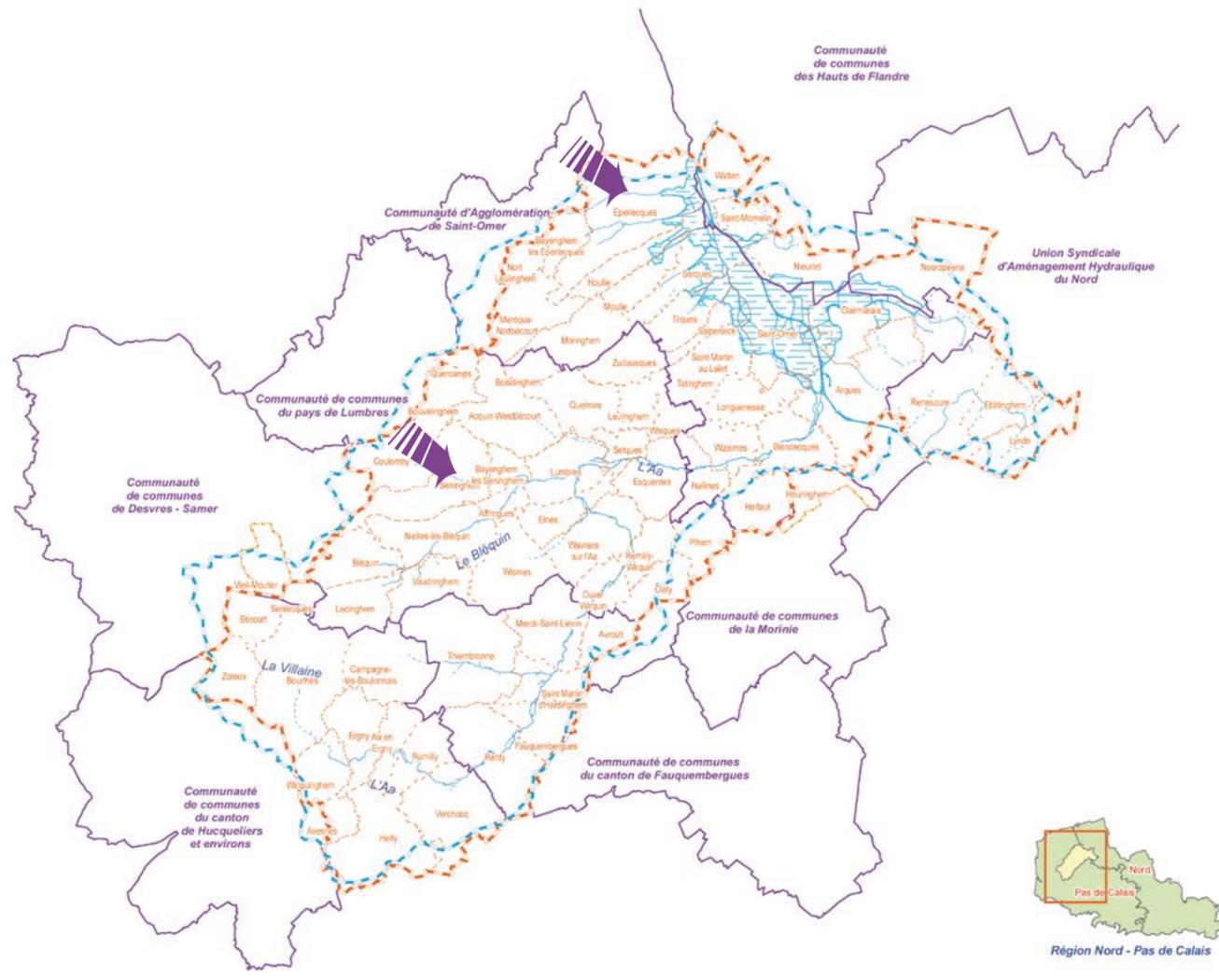
LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014

19

ZOOM

Les compétences du SmageAa "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI"





Région Nord - Pas de Calais

Organisation territoriale du bassin de l'Aa

- Cours d'eau
- - - Cours d'eau temporaire
- ▭ Marais audomarois
- ▭ Limite du Bassin Versant topographique
- ▭ Etablissement public de Coopération Intercommunale
- ▭ Périmètre SmageAa
- ▭ Périmètre du SAGE de l'Audomarois

© Copyright - IGN RD TopoSmageAa
Carte imprimée le 15/02/2014

1. Présentation du SmageAa

1.1 Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1er mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est organisé afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques.

Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Afin d'intégrer les évolutions induites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application, ainsi que le nouveau S.D.A.G.E. Artois Picardie, le S.A.G.E. a été révisé et approuvé le 15 janvier 2013.

La mise en œuvre du S.A.G.E.

Différents maîtres d'ouvrage sont concernés par la mise en œuvre du S.A.G.E. selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

1.2 Un territoire de compétence cohérent

Un territoire administratif

Le SmageAa est composé d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :

- ▶ Communauté d'Agglomération de **Saint-Omer**
- ▶ Communauté de Communes du Pays de **Lumbres**
- ▶ Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du **Nord**
- ▶ Communauté de Communes des **Hauts de Flandre**
- ▶ Communauté de Communes du Canton de **Hucqueliers** et environs
- ▶ Communauté de Communes du Canton de **Fauquembergues**
- ▶ Communauté de Communes **Desvres-Samer**

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 98 000 habitants.

Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.

Le bassin versant de l'Aa

Le territoire du SmageAa représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

1.3 De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Les compétences statutaires

L'exercice des compétences du SmageAa est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte. Ces compétences sont les suivantes :

- Études, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.
- Études, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :
 - La maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations ;
 - La maîtrise de la pollution ;
 - L'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau ;
 - La restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Les missions actuelles

Les actions du SmageAa sont aujourd'hui regroupées en deux grands axes :

• **LA PRÉVENTION DES CRUES** qui reprend les actions portées par le SmageAa au travers du Programme d'Action de Prévention des Inondations, le PAPI ;

• **LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX** avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents.

Parallèlement, le SmageAa porte l'étude de gestion prospective de la ressource en eau, qui reste animée par l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois.

Enfin, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des deux grands axes.

1.4 Une organisation structurée

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 24¹ membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé : d'un président, Christian DENIS ; de trois vice présidents, Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT et Anicet CHOQUET ; et d'un membre délégué, Alain MEQUIGNON.

Les membres du comité syndical (mandat 2014-2020)

Titulaires

Suppléants

• **Communauté d'Agglomération de Saint-Omer**
 Christian DENIS
 Jean FOUQUE
 Anicet CHOQUET
 Christian COUPEZ
 Damien MOREL
 Jean-Michel BOUHIN
 Jean-Pierre LECLERCQ
 Michel PREVOST
 Rachid BEN AMOR
 Patrick BEDAGUE

Daisy COUSIN
 Jean-Marc BOURGEOIS
 Frédéric SABLON
 Bertrand PETIT
 Roger WINOCK
 Roger DUSAUTOIR
 Jean-Marie SAISON
 Claudette DEBAST
 Laurent DENIS
 Marie LEFEBVRE
 Christophe CORNETTE
 Patrick CUVELLIER

• **Communauté de communes du Pays de Lumbres**
 Mathieu PRUVOST
 José BOUFFART
 Jean-Luc HOCHART
 Julien DELANNOY
 Marc BRUGGEMAN
 Marc GARENAUX
 André DUWAT
 Régis LANCE

1 – Temporairement 25 membres dans l'attente des modifications statutaires liées au regroupement d'intercommunalités (Hauts de Flandre).

• **Union Syndicale d'aménagement hydraulique du Nord**
 Jacques DRIEUX
 André BAES
 Frédéric PAUWELS
 Jean-Jacques CUVELLIER

• **Communauté de communes des Hauts de Flandre²**
 Daniel DESCHODT
 Dominique MARQUIS
 Fabrice LAMIAUX
 Jean-Noël PENEZ
 Annick SAGNIEZ
 Alain LEBRUN

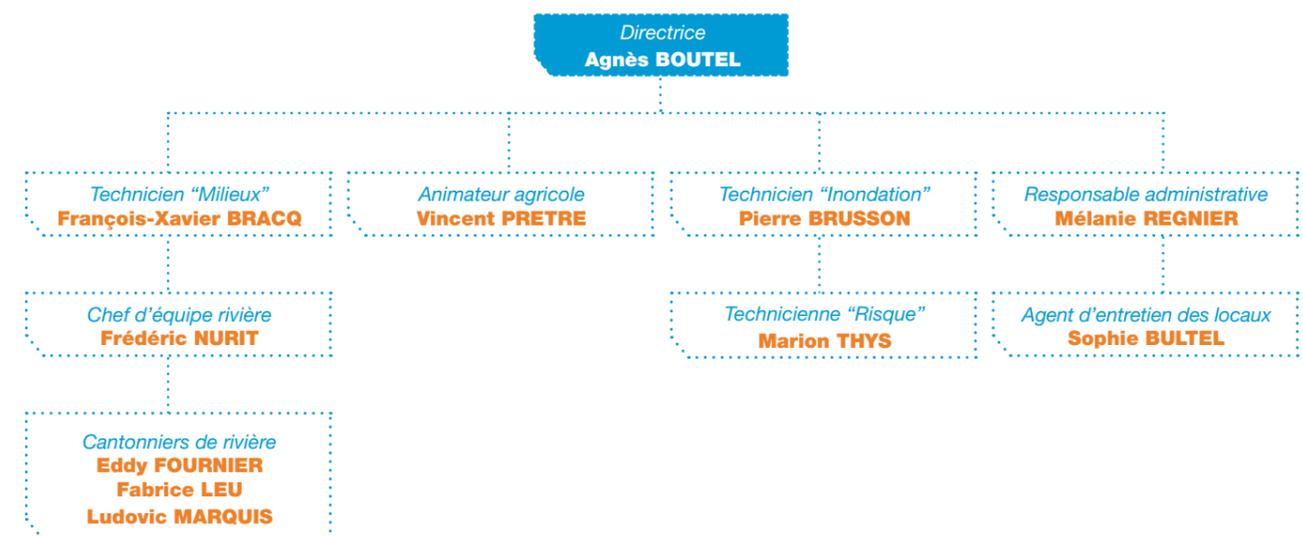
• **Communauté de communes du canton de Hucqueliers et environs**
 Josse NEMPONT
 Patrick HUGUET
 Bernard HIBON
 Jean-Pierre CARLU

• **Communauté de communes du canton de Fauquembergues**
 Bertrand PRUVOST
 Alain MEQUIGNON
 Marie-Françoise CARON
 Christophe GRARE

• **Communauté de communes Desvres-Samer**
 Thierry CAZIN
 Philippe CLABAUT

Son équipe

Une équipe constituée de 10 personnes à temps plein et de 1 à temps partiel.



2 – Deux membres titulaires et deux membres suppléants après modifications statutaires en 2015.

2. Les actions réalisées en 2014

En 2014, le SmageAa conforte sa position d'acteur opérationnel dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, avec la confiance de ses partenaires et notamment des collectivités adhérentes qui délèguent leur compétence communautaire pour certaines opérations.

2.1 Prévention des crues

2014 est la troisième année de mise en œuvre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations). Toutes les conceptions de projets locaux sont lancées et la prise en compte de la maîtrise des ruissellements agricoles prend de l'ampleur.

2.2 Mise en valeur des milieux

La mission se poursuit pour l'amélioration de l'état écologique de l'Aa rivière et de ses affluents. Cette année de nouveaux projets sont développés afin de rétablir la fonctionnalité du milieu naturel au droit des anciennes piscicultures.

2.3 Mission marais audomarois

Le SmageAa poursuit sa collaboration avec le Groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

2.4 Ressource en eau

Les travaux de prospection mutualisée portés par le SmageAa et animés par la CLE ont débuté par leur volet qualitatif.

2.1 Prévention des crues



Le lancement de la consultation pour les premiers travaux des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues marque une étape importante pour ce grand projet. Les démarches de conception sont, bien entendu, terminées et les démarches foncières amiables également. Pour les travaux plus localisés, les études sont lancées, voire terminées. Certaines ont entraîné une réorientation du projet vers une solution plus adaptée aux vues des enjeux en présence, vers l'hydraulique douce notamment. Dans ce domaine de l'hydraulique douce justement, le territoire a pris un véritable tournant en s'engageant dans une démarche d'aménagement complet sur les trois intercommunalités de l'amont. Cette démarche est complémentaire avec les démarches d'ouvrages plus structurants. Elle devrait permettre également un gain notable en matière

de limitation des ruissellements ruraux, et d'amélioration du milieu aquatique en réduisant les apports de matière en suspension. Le Programme d'Action de Prévention des Inondations prévoit également un volet sur la culture du risque qui est maintenant bien établi sur notre territoire avec les outils existants et le projet d'animation pédagogique. Le PAPI comprend aussi un volet sur la réduction de vulnérabilité du bâti. Les réflexions menées cette année pour une mise en œuvre efficace de ce projet le réorienteraient vers une action beaucoup plus étendue nécessitant une déclaration d'intérêt général. Enfin, l'étude d'évaluation a permis d'affiner la nature des dommages liés aux inondations et l'analyse économique des programmes de travaux.



2.1.1 Coordination du Programme d'Action de Prévention des Inondations

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

– Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*

▷ OBJECTIFS

– Limiter les conséquences des crues par un ensemble d'actions complémentaires à l'échelle du bassin versant.
– Assurer la mise en œuvre effective du programme proposé.

▷ RÉALISÉ EN 2014

– Rendu des analyses coût-bénéfice (PAPI II-1) (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne – 62)
– Comité de pilotage du PAPI : validation de la démarche et des résultats de l'étude d'évaluation
– Mise en place d'une station limnimétrique sur le ruisseau d'Acquin dans le cadre de la prospection mutualisée de la ressource en eau potable (PAPI II-2)

▷ DÉPENSES 2014

– Animation
– Étude d'évaluation : 29 769,72 €

▷ FINANCEMENTS

– Animation : État
– Étude d'évaluation : État + Agence de l'Eau Artois Picardie

▷ À VENIR

– L'évaluation à mi-parcours du PAPI permettra d'envisager sa révision.
– Les données de la station de mesure du ruisseau d'Acquin devront être suivies et interprétées.



2.1.2 Culture du risque (PAPI I et III)

- ◉ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
 - Objectif 12 : *Connaissance et prévention de la vulnérabilité*
- ◉ **OBJECTIFS**
 - Instituer la culture du risque.
 - Avoir les outils pour agir au mieux en cas de crise.
- ◉ **RÉALISÉ EN 2014**
 - Action pédagogique de sensibilisation au risque inondation avec 7 classes d'école primaire pour l'année 2013-2014 et 5 classes pour l'année 2014-2015
 - Animation pédagogique en collège en complémentarité d'une intervention de l'Institution Interdépartementale des Wateringues (PAPI I-3)
 - Animation de 2 opérations «grand public» avec la maquette pédagogique : Festival Ventil'Eau à Fauquembergues (ENERLYA) et Fête de la Science à Esquerdes (maison du Papier)
 - Implantation de 2 échelles limnimétriques (PAPI I-2)
 - Adaptation du DICRIM type pour 9 communes (PAPI I-5)
- ◉ **DÉPENSES 2014**
 - Animation
 - Actions pédagogiques : 286,70 €
 - Repères de crues et échelles : 468,96 €
 - Conception graphique des DICRIM : 7 680,00 €
- ◉ **FINANCEMENTS**
 - Animation : État
 - Outils pédagogiques : État et Agence de l'Eau
 - Repères de crue et échelles : État
- ◉ **À VENIR**
 - Le programme pédagogique sera relancé pour l'année scolaire suivante.
 - L'animation des PCS et DICRIM se poursuit et se développe sur le marais audomarois.
 - Les éléments de l'observatoire des crues en ligne seront complétés régulièrement.
 - D'autres échelles et repères de crues seront implantés, notamment sur le marais audomarois.



2.1.3 Mobilisation du champ d'expansion des crues (PAPI VI-1)



- ◉ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
 - Objectif 13 : *Maîtriser les crues en fond de vallée*
 - Programme d'action M[IV,3]13
- ◉ **OBJECTIFS**
 - Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
 - Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.
- ◉ **RÉALISÉ EN 2014**
 - Maîtrise d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne – 62)
 - Finalisation de la conception du programme (phase PRO)
 - fin du diagnostic archéologique sur le site 1 (opérateur : Centre Départemental d'Archéologie, terrassements : Helfaut Travaux – 62)
 - Négociations foncières amiables et premières acquisitions par l'EPF
 - Attribution de la réserve foncière compensatoire de la SAFER
 - Comités locaux de suivi sur les sites 3, 4 et 5
 - Lancement de la consultation pour les travaux (sites 3, 4 et 5)
- Premières réflexions sur la gestion écologique des sites (stage de Maxime VINCENT)
- ◉ **DÉPENSES 2014**
 - Animation
 - Conception (maîtrise d'œuvre et géomètre) : 78 595,33 €
 - Reliquat frais d'enquête publique : 3 946,80 €
 - Archéologie préventive (piquetage, terrassement, indemnités) : 11 819,36 €
 - Premières dépenses travaux (AAPC) : 984,00 €
- ◉ **FINANCEMENTS**
 - Conception du programme : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
 - Diagnostic d'archéologie préventive : Conseil Général du Pas-de-Calais
- ◉ **À VENIR**
 - Les travaux seront lancés sur le site 4.
 - Les dossiers de demande de financement seront déposés (phase travaux).
 - Les acquisitions se poursuivent à l'amiable ou par le biais de l'expropriation.
 - Les fouilles archéologiques sur les sites 2 et 1 seront préparées.
 - Les modalités de gestion des sites seront définies.
 - Une nouvelle consultation pourra être lancée pour la seconde tranche de travaux.



2.1.4 Résorption des désordres locaux (PAPI VI-2 et VI-3)



- ◉ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
 - Objectif 14 : *Maîtriser les écoulements*
- ◉ **OBJECTIFS**
 - Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
 - Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.
- ◉ **RÉALISÉ EN 2014**
 - Réalisation de l'étude préliminaire pour la résorption des désordres hydrauliques locaux sur les communes d'Ouve-Wirquin et d'Esquerdes (bureaux d'études : groupement V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne – 62) – ISL Ingénierie (Paris – 75))
 - Maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Blendecques pour la résorption des désordres hydrauliques locaux dans le centre-ville (groupement V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne – 62) – ISL Ingénierie (Paris – 75) – Alfa Environnement (La Capelle-les-Boulogne – 62)) : étude d'avant-projet, études de reconnaissances géotechniques (Ginger,
- Béthune – 62), pré-diagnostic écologique
- Maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCHE pour la résorption des désordres hydrauliques locaux de Bourthes et Wicquinghem et la maîtrise des ruissellements sur la tête de bassin versant de l'Aa : réalisation de l'étude préliminaire (Antéa group, Barenton-Bugny – 02), relevés topographiques
- Maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPL pour la résorption des problématiques de la rue des Fols Pensées à Bléquin – réorientation du projet vers la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce
- ◉ **DÉPENSES 2014**
 - Animation
 - Maîtrise d'œuvre : 100 419,45 €
- ◉ **FINANCEMENTS**
 - Conception : État et Agence de l'Eau selon les programmes
 - Reste à charge de la collectivité mandante
- ◉ **À VENIR**
 - Les projets se poursuivent dans le cadre fixé par le PAPI.



2.1.5 Animation agricole (PAPI VI-4)

- ◉ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
 - Objectif 14 : *Maîtriser les écoulements*
- ◉ **OBJECTIFS**
 - Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.
 - Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.
 - En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.
- ◉ **RÉALISÉ EN 2014**
 - Implantation de diguettes végétales (prestataire : Eureka, Royon – 62) : 14 diguettes – 297 ml – 12 exploitants
 - Diagnostic et proposition d'aménagements agricoles en tête de bassin versant du ruisseau d'Acquin
 - Hydraulique douce sur le territoire de la CCHE (partenariat SmageAa, Symcéa, CCCHE, Chambre d'Agriculture) : réunions d'information en commune, négociation, rédaction de la demande de Déclaration d'Intérêt Général
 - Hydraulique douce sur le territoire de la CCCF (partenariat SmageAa, SYMSAGEL, CCCF, Chambre d'Agriculture) : réunion d'information des élus
- Désordres hydrauliques locaux : accompagnement des communes de Moringhem, Boisdillinghem, Zudausques et Eperlecques (diagnostics et propositions d'aménagements agricoles)
- ◉ **DÉPENSES 2014**
 - Animation
 - Diguettes : 7 128 €
- ◉ **FINANCEMENTS**
 - Animation : État
 - Aménagements : exploitants
- ◉ **À VENIR**
 - CCHE : procédure réglementaire (dépôt DIG, enquête publique...), première tranche de travaux : hiver 2015-2016
 - CCCF et CCPL : le partenariat sera formalisé et lancé (réunion d'information, négociations avec les exploitants, rédaction de la DIG). Une démarche similaire sera proposée à la CASO.
 - L'animation du fonds d'aide «diguette» se poursuit pour les opérations ponctuelles.
 - Au sujet des outils agro-environnementaux (MAEC), le SmageAa est associé à la démarche du Pays de Saint-Omer.



2.1.6 Réduction de la vulnérabilité (PAPI V.I)

- ▷ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
 - Objectif 12 : *Connaissance et prévention de la vulnérabilité*
- ▷ **OBJECTIFS**
 - Limiter les dommages des inondations en réduisant la vulnérabilité sur place.
- ▷ **RÉALISÉ EN 2014**
 - Préparation des dossiers techniques, administratif et de communication
 - Réalisation d'un diagnostic d'habitation et propositions d'aménagement (Lumbres)
- ▷ **DÉPENSES 2014**
 - Animation
 - Communication : 1 778,40 €
- ▷ **FINANCEMENTS**
 - Animation : État
- ▷ **À VENIR**
 - La Déclaration d'intérêt général sera demandée afin de permettre le portage des investissements par le SmageAa.
 - L'animation, la réalisation des diagnostics et les propositions d'aménagement seront assurés selon les priorités d'intervention (secteurs les plus vulnérables).

2.2 Mise en valeur des milieux



Sur cet important volet du SAGE de l'Audomarois, l'équipe rivière poursuit la mise en œuvre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents, déclaré d'intérêt général pour la période 2007-2016. Outre l'entretien courant du cours d'eau par méthode douce, l'équipe assure également la mise en place d'aménagements destinés à améliorer le milieu. 5 projets ont été menés en ce sens cette année (plantations, clôtures, abreuvoirs). De plus, l'équipe s'associe aux piégeois volontaires pour une lutte contre le rat musqué efficace et coordonnée.

En parallèle, le SmageAa accompagne les propriétaires d'ouvrages hydrauliques (anciens moulins) qui le souhaitent dans leur démarche de rétablissement de la continuité écologique au droit de l'ouvrage. Cet accompagnement prend souvent la forme d'une maîtrise d'ouvrage

déléguée. 2014, dans ce domaine, a porté sur des procédures d'instruction administrative et des démarches de conception de projet.

Enfin, cette année, des réflexions sur la reconquête de l'espace de liberté des cours d'eau ont été lancées, notamment avec la restauration de la continuité écologique transversale par l'aménagement des friches de fond de vallée telles que d'anciennes piscicultures.



2.2.1 Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents Plan de gestion de l'Aa et ses affluents



- ▷ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
 - Objectif 9 : *Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés dans le respect des fonctions écologiques hydrauliques et paysagères essentielles*
- ▷ **OBJECTIFS**
 - Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques. Assurer la continuité et la qualité de la trame verte et bleue sur ces corridors.
 - Entretenir par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.
 - Lutter contre les espèces végétales invasives.
- ▷ **RÉALISÉ EN 2014**
 - Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière
- ▷ **DÉPENSES 2014**
 - Fonctionnement et investissement équipe rivière : 136 545,69 €
- ▷ **FINANCEMENTS**
 - Entretien : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil général du Pas-de-Calais
 - Lutte contre les espèces invasives : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais + Conseil général du Pas-de-Calais
- ▷ **À VENIR**
 - La mise en œuvre du plan d'entretien se poursuit dans le cadre du plan de gestion 2007-2016
 - La démarche de révision du plan de gestion, pour la période 2018-2027, sera engagée.



2.2.2

Restauration des habitats aquatiques

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents



◉ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Objectif 9 : *Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés dans le respect des fonctions écologiques hydrauliques et paysagères essentielles*

◉ OBJECTIFS

- Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto-épuratrices.
- Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents.
- À cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages.
- Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

◉ RÉALISÉ EN 2014

- Plantation de ripisylve (313 ml) sur les communes

- de Thiembronne, Affringues, Ouve-Wirquin, Blendecques et Saint-Omer.
- Création de 1082 m de clôture et de 15 abreuvoirs.
- Préparation technique et signature de conventions pour 9 projets : Affringues, Lumbres, Ergny, Fauquembergues, Blendecques, Nielles-les-Bléquin et Ouve-Wirquin

◉ DÉPENSES 2014

- Animation
- Travaux en régie : 22 299,16 €
- Plants, matériaux et prestation d'engins : 25 175,16 €

◉ FINANCEMENTS

- Aménagements : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais + propriétaires ou exploitants

◉ À VENIR

- Les aménagements prévus seront réalisés par l'équipe rivière.
- Le technicien et le chef d'équipe sensibiliseront les riverains et prépareront de nouveaux projets.



2.2.3

Rétablissement de la continuité écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents



◉ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Objectif 10 : *Assurer la continuité écologique des cours d'eau*

◉ OBJECTIFS

- Mesure III.[10].5 *Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]*
- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.
- Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés.
- Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

◉ RÉALISÉ EN 2014

- Réception chantier du Rietz-Vilain à Fauquembergues
- Maîtrise d'œuvre de travaux de franchissabilité pour 7 ouvrages (EEC-SEGI, Auffay – 76) : suivi des démarches administratives en cours (3 ouvrages),
- Réflexions avec le Parc naturel régional sur les travaux d'optimisation de la gestion des vannages de la maison du papier à Esquerdes
- Maîtrise d'ouvrage déléguée de RDM Blendecques SAS pour la franchissabilité du moulin de Wins

- à Blendecques : avant-projet (maîtrise d'œuvre : SEGI – 91)
- Démontage des vantelleries de l'ouvrage Zunequin à Ouve-Wirquin (régie)

◉ DÉPENSES 2014

- Animation
- Maîtrise d'œuvre : 14 770,89 €
- Travaux au Rietz-Vilain : 80 556,35 €

◉ FINANCEMENTS

- Maîtrise d'œuvre franchissement stade «conception» : Europe (FEDER) + Agence de l'Eau Artois Picardie
- Travaux franchissement : Agence de l'Eau Artois Picardie et Conseil général du Pas-de-Calais

◉ À VENIR

- Les travaux pourraient être menés sur deux autres ouvrages.
- La conception du projet sur le moulin de Wins à Blendecques sera réalisée.
- La maîtrise d'œuvre du projet sur le Moulin de Mombreux sera lancée.
- Des négociations avec d'autres propriétaires d'ouvrage permettront d'envisager de nouveaux marchés de maîtrise d'œuvre.



2.2.4

Évaluation écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

◉ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

◉ OBJECTIFS

- Évaluer les effets du plan de gestion actuel.
- Préparer le plan de gestion suivant.

◉ RÉALISÉ EN 2014

- La troisième campagne de relevé a été réalisée en 2014.

◉ DÉPENSES 2014

/

◉ À VENIR

- L'analyse des relevés fera l'objet d'un rapport.
- Suite à voir selon le futur plan de gestion.



2.2.5

Coordination de la lutte contre le rat musqué

◉ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Objectif 9 : *Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés dans le respect des fonctions écologiques hydrauliques et paysagères essentielles*
- Objectif général V. *Maintien des activités du marais audomarois*
- Objectif 18 : *Gestion des voies d'eau et des berges*

◉ OBJECTIFS

- Réguler la population de rat musqué et les dégâts qu'il occasionne.

◉ RÉALISÉ EN 2014

- Subventions aux GDON
- Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
- Assistance administrative sur demande
- Piégeage renforcé : Mutualisation de moyens avec les communes pour l'organisation d'opérations "coup de poing" (9 opérations pour 337 prises)

◉ DÉPENSES 2014

- Animation
- Dotations aux GDON : 2 096,00 €

◉ FINANCEMENTS

/

◉ À VENIR

- La coordination se poursuit, pour une action cohérente et complémentaire des GDON du territoire.
- Avec les communes volontaires, l'équipe rivière montera d'autres opérations "coup de poing".

2.3 Mission marais audomarois



Depuis sa création et en accord avec le SAGE de l'Audomarois, le SmageAa travaille en étroite collaboration avec le groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO sur la question de ce territoire bien particulier et plus spécifiquement sur ces voies d'eau.

Depuis 2009, et pour la dernière année, une participation financière est versée, au titre de la solidarité de bassin versant, à la 7^{ème} section des waterings pour sa contribution à l'Institution Interdépartementale des Waterings. Le SmageAa contribue aux projets du territoire (contrat de marais, Pole de Recherche et de Développement sur l'Eau, Plan de prévention des Risques inondations...)

Enfin, sur le marais, le SmageAa développe les actions de culture du risque du PAPI et collabore avec l'Agence d'Urbanisme sur les questions d'«urbanisme et risque inondation». Cette année, 1 échelle limnimétrique a été implantée à Nieurlet ; et 6 classes participant au projet

pédagogique sur la culture du risque 2013-2014 et 3 sur le projet 2014-2015 sont des classes des communes du marais.

2.4 Ressource en eau



Depuis 2011, le SmageAa porte, pour le compte de la Commission Locale de l'Eau, une étude de prospection mutualisée de ressource en eau souterraine. Pour cette étude, les différents préleveurs du territoire (L'Eau du Dunkerquois, NOREADE, CASO) se sont entendus pour mener une étude commune en vue d'identifier les sites nécessaires au prélèvement de près de 10 millions de mètres-cubes, soit pour des besoins futurs soit pour des questions de sécurité de l'approvisionnement.

En 2014, 5 forages d'essai ont été réalisées dans le secteur de Fauquembergues afin d'évaluer les potentiels de production et de confirmer les données qualitatives. La recherche d'un autre site de prospection n'a pas abouti faute de propriétaire volontaire dans les secteurs favorables.

2.4.1

Prospection mutualisée de ressources en eau potable

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif principal I. *Sauvegarde de la ressource en eau*
- Objectif 2 : *Garantir la satisfaction des besoins à horizon 2050*

▷ OBJECTIFS

- Mutualiser les moyens des principaux préleveurs du territoire pour rechercher de la ressource en eau potable supplémentaire.

▷ RÉALISÉ EN 2014

- Animation par l'animatrice de la CLE de l'Audomarois
- Étude de prospection et maîtrise d'œuvre : AMODIAG Environnement (Prouvy - 59)
- Réalisation des forages d'essai : Picardie Forages (Cerisy - 80)
- Lancement des suivis hydrologique (OTECH (Béthune - 62)) et hydrobiologique (Aquatec (Audrehem - 62))

▷ DÉPENSES 2014

- Étude : 27 645,60 €
- Annonce légale : 170,14 €
- Travaux : 411 243,75 €
- Suivis : 17 925,60 €

▷ FINANCEMENTS

- Étude et sondages : Agence de l'Eau Artois Picardie + SED + CASO + NOREADE

▷ À VENIR

- L'étude sera rendue en 2015 après des essais qualitatifs complémentaires.
- Des réflexions sur la future gouvernance devront être menées et les démarches administratives pour les autorisations seront anticipées.
- L'animation est toujours réalisée par l'animatrice de la CLE de l'Audomarois.



Les résultats de l'exercice 2014

En 2014, les **dépenses de fonctionnement** spécifiques comprennent la poursuite de l'étude d'évaluation du PAPI (29 770 €), les conceptions d'ouvrages de continuité écologique (14 770 €), la culture du risque avec notamment la conception graphique des DICRIM (9 950 €) le second versement de la contribution au curage du Haut-Pont (67 500 €), et la dernière participation versée à la 7ème Section des Wateringues pour la contribution à la gestion des ouvrages de l'Institution des Wateringues (47 000 €).

Malgré les avancements d'échelon et revalorisations salariales, les charges de personnel ont très peu évolué (+ 0,2 %).

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération. Les participations des collectivités ont été augmentées de 4 % en 2014.

Ces recettes, pour cette année, sont supérieures aux dépenses (+ 5,5 %).

Les **dépenses d'investissement** en 2014 sont constituées par :

- L'acquisition de matériel pour l'équipe rivière : tronçonneuses
- Pour les ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues : les terrassements pour l'archéologie préventive et la poursuite de la maîtrise d'œuvre,
- Les éléments de culture du risque : échelles limnimétriques,
- Les études de résorption des désordres hydrauliques sur le canton de Hucqueliers, Blendecques, Ouve-Wirquin et Esquerdes,
- L'achèvement des travaux de continuité écologique sur l'ouvrage du Rietz-Vilain à Fauquembergues,
- La poursuite des études et travaux pour la prospection mutualisée de ressource en eau potable.

Les **recettes d'investissement** comprennent notamment des subventions :

- de la CASO, Noréade et L'Eau du Dunkerquois sur l'étude de prospection mutualisée de la ressource,
- de la Région sur les champs d'inondation contrôlée,
- de la commune de Blendecques sur le projet de lutte contre les inondations en maîtrise d'ouvrage déléguée SmageAa,
- du FCTVA.

À la recette 2014, il faut ajouter 752 453,79 € en réserve.

Le résultat de l'exercice 2014 / hors reste à réaliser d'investissement	
Dépenses de fonctionnement	830 214,00 €
Recettes de fonctionnement	876 296,52 €
Excédent de fonctionnement	46 082,52 €
Bilan reporté 2013	44 452,18 €
BILAN DE FONCTIONNEMENT	90 534,70 €
Dépenses d'investissement	828 937,57 €
Recettes d'investissement	641 099,29 €
Déficit d'investissement	- 187 838,28 €
Résultat reporté 2013	752 453,79 €
BILAN D'INVESTISSEMENT	564 615,51 €
Le résultat global de clôture 2014 / avec reste à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en dépenses	108,00 €
Restes à réaliser en recettes	0
Résultat global de clôture	655 150,21 €

La compétence **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – GEMAPI**

Nombre des actions portées aujourd'hui par le SmageAa sont reprises dans la compétence GEMAPI nouvellement définie. Elles ont été identifiées dans le texte de ce rapport d'activité.

CONTENU DE CETTE COMPÉTENCE

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée aux articles 56 à 59 la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Elle attribue cette compétence de plein droit au bloc communal (communes, EPCI à fiscalité propre - EPCI-FP) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence comprend les missions définies aux 1^o, 2^o, 5^o et 8^o de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- 1^o **L'aménagement d'un bassin** ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
- 2^o **L'entretien et l'aménagement** d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5^o **La défense contre les inondations** et contre la mer ;
- 8^o **La protection et la restauration** des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

GEMAPI ET BLOC COMMUNAL

La loi confie obligatoirement la compétence GEMAPI au bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre), également compétent en matière d'aménagement des territoires.

Il est prévu un transfert automatique de cette compétence des communes vers les EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

TRANSFERT OU DÉLÉGATION

Les communes et EPCI-FP pourront adhérer à des groupements de collectivités, et, ce faisant, leur transférer tout ou partie des compétences de GEMAPI.

Les communes et EPCI-FP peuvent également déléguer tout ou partie des compétences dans le cadre d'une convention.

Les enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations nécessitant à la fois une approche de bassin versant et une solidarité des territoires concernés, le SmageAa portera, en 2015, les réflexions avec ses membres sur la mise en œuvre de cette compétence.

Conception : Nadia Anémiche
Photos et plans : SmageAa
Impression : CG Graphic
Septembre 2015

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa est une structure intercommunale dont le territoire de compétence couvre 71 communes, de la source de l'Aa à Bourthes à la sortie du marais audomarois à Watten.

Il intervient dans les domaines de la prévention des crues, l'entretien des milieux aquatiques, la gestion piscicole, la lutte contre l'érosion des sols, ...

❖ **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER** / ARQUES / BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES / BLENDÉCQUES / CLAIRMARAIS / EPERLECQUES / HALLINES / HELFAUT / HOULLE / LONGUENESSE / MENTQUE-NORTBÉCOURT / MORINGHEM / MOULLE / NORT-LEULINGHEM / SAINT-MARTIN-AU-LAËRT / SAINT-OMER / SALPERWICK / SERQUES / TATINGHEM / TILQUES / WIZERNES

❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES** / ACQUIN-WESTBÉCOURT / AFFRINGUES / BAYENGHEM-LES-SENINGHEM / BLÉQUIN / BOISDINGHEM / BOUVELINGHEM / CLÉTY / COULOMBY / ELSNES / ESQUERDES / LEDINGHEM / LEULINGHEM / LUMBRES / NIELLES-LES-BLÉQUIN / OUVÉ-WIRQUIN / PIHEM / QUELMES / QUERCAMPS / REMILLY-WIRQUIN / SENINGHEM / SETQUES / VAUDRINGHEM / WAVRANS-SUR-L'AA / WISMES / WISQUES / ZUDAUSQUES

❖ **UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD** / EBLINGHEM / LYNDE / NOORDPEENE / RENESCURE

❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE** / NIEURLET / SAINT-MOMELIN / WATTEN

❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS** / AIX-EN-ERGNY / AVESNES / BÉCOURT / BOURTHES / CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS / ERGNY / HERLY / RUMILLY / VERCHOCQ / WICQUINGHEM / ZOTEUX

❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES** / AVROULT / FAUQUEMBERGUES / MERCK-SAINT-LIÉVIN / RENTY / SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM / THIEMBRONNE

❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER** / SENLECQUES



1559, rue Bernard Chochoy – 62380 Esquerdes
tél. 03 21 88 98 82 – fax. 03 21 12 02 19 – smageaa@smageaa.fr – www.smageaa.fr